

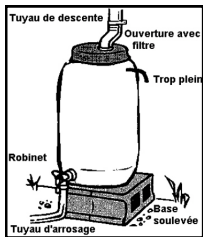
Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des eaux pluviales sur son territoire, la Ville de Magog a adopté en septembre 2014 une réglementation concernant les gouttières des bâtiments de son territoire qui ont un toit en pente.

Note : Ce guide est un outil de vulgarisation du règlement et n'a aucune valeur légale.

Avant-propos

La pratique qui consistait à évacuer le plus rapidement possible les eaux de pluie via le réseau d'égout pluvial n'est plus adéquate de nos jours. On observe que les précipitations tendent à augmenter considérablement en intensité et en fréquence, dues aux changements climatiques (Mailhot et *al.*, 2007). Comme les infrastructures actuelles ont été conçues à partir de données météorologiques qui se sont graduellement modifiées, elles ne peuvent plus supporter tout cet apport d'eau en si peu de temps, d'où le besoin pressant de modifier nos anciennes habitudes relativement à la gestion des eaux pluviales.

Programme de subvention:



Memphrémagog conservation inc.

La Ville offre une subvention pour les propriétaires qui se procureront un **baril récupérateur d'eau de pluie**. Ce programme est une mesure incitative d'encouragement importante destinée à favoriser l'acquisition de barils récupérateurs d'eau de pluie, ce qui permettra de réduire la quantité d'eau potable utilisée pour l'arrosage et le nettoyage. Tous les détails du programme se retrouvent sur le site de la Ville de Magog !

Objectifs du règlement

L'instauration d'une réglementation sur les gouttières à Magog poursuit de nombreux objectifs de protection de l'environnement et de maintien de la qualité de vie des citoyens.

Les principaux objectifs du règlement sont de :

- Éviter une surcharge du réseau d'égout causée par un apport important en eau pluviale;
- Réduire le volume d'eau de pluie acheminée à la station d'épuration afin d'éviter un traitement inutile et des coûts supplémentaires;
- Éviter les rejets d'eaux usées dans les cours d'eau causés par une surcharge des infrastructures lors de fortes pluies;
- Réduire les risques d'érosion et de débordement des cours d'eau engendrés par le fort ruissellement de l'eau de pluie;
- Éviter des investissements majeurs dans les infrastructures (réseau d'égout, usine de traitement, etc.).

Par le fait même :

- Diminuer les risques de refoulement d'égout dans les sous-sols;
- Diminuer les risques de surcharge du drain de fondation pouvant provoquer une inondation, une infiltration d'eau et l'apparition de moisissures dans le bâtiment.



Évacuation des eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment

- Les eaux pluviales en provenance d'un toit en pente d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente pluviale doivent être déversées en surface ou dans un puits percolant, loin de la zone d'infiltration captée par le drain des fondations du bâtiment, et ce, lorsque la surface réceptrice est perméable;
- La base du puits percolant ne doit pas être située à un niveau inférieur à celui de la nappe phréatique;
- Les eaux pluviales provenant du toit doivent être déversées à l'intérieur des limites de la propriété. Pour les nouvelles constructions, l'eau ne doit pas ruisseler dans la rue;
- S'il est démontré qu'un bâtiment existant à l'entrée en vigueur du règlement ne peut évacuer ces eaux conformément à ces normes, l'autorité compétente peut exiger des mesures appropriées pour limiter le déversement des eaux pluviales à l'intérieur de la zone d'infiltration captée par le drain des fondations du bâtiment;
- Ces normes s'appliquent à tous les bâtiments situés sur le territoire de la ville sans distinction de l'année de construction.

Qu'est-ce qu'une gouttière conforme?

- Une gouttière conforme est une gouttière qui dirige l'eau vers une pelouse, une plate-bande ou une haie, à 1,5 m des fondations du bâtiment, de manière à ce qu'elle soit absorbée par le sol, dans les limites de la propriété;
- Une gouttière qui se déverse dans un baril récupérateur muni d'un trop-plein ou vers un puits percolant à 1,5 m des fondations du bâtiment.

Qu'est qu'une gouttière non conforme?

- Une gouttière non conforme est une gouttière raccordée au drain de fondation ou qui permet le déversement de l'eau pluviale **directement ou indirectement dans le réseau d'égouts municipal.**

Qu'est-ce qu'un drain de fondation?

Le drain de fondation, communément appelé drain français ou tuyau de drainage est une tuyauterie perforée installée autour d'un bâtiment, sous terre, au niveau des fondations. Il sert à diriger vers l'extérieur les eaux souterraines qui pourraient s'accumuler dans le sol.

En aucun cas les gouttières ne doivent être branchées au drain de fondation.

Pistes de solutions

Déversement en surface

Il existe des moyens simples, peu coûteux et très efficaces pour rendre vos gouttières conformes. Voici les étapes à suivre :

Étape 1

Débranchez la descente de gouttière du drain de fondation.



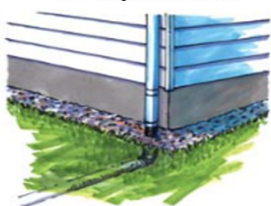
Étape 2

Déviez l'eau de pluie captée par la gouttière à 1,5 m de votre résidence, dans les limites de votre propriété, en évitant le déversement de l'eau pluviale directement ou indirectement dans le réseau d'égout municipal.

Les installations suivantes sont recommandées :



Un tuyau enfoui



Un déflecteur en plastique



Un puits percolant à 5 mètres du bâtiment



Un déflecteur en bois



Un baril récupérateur avec un trop-plein

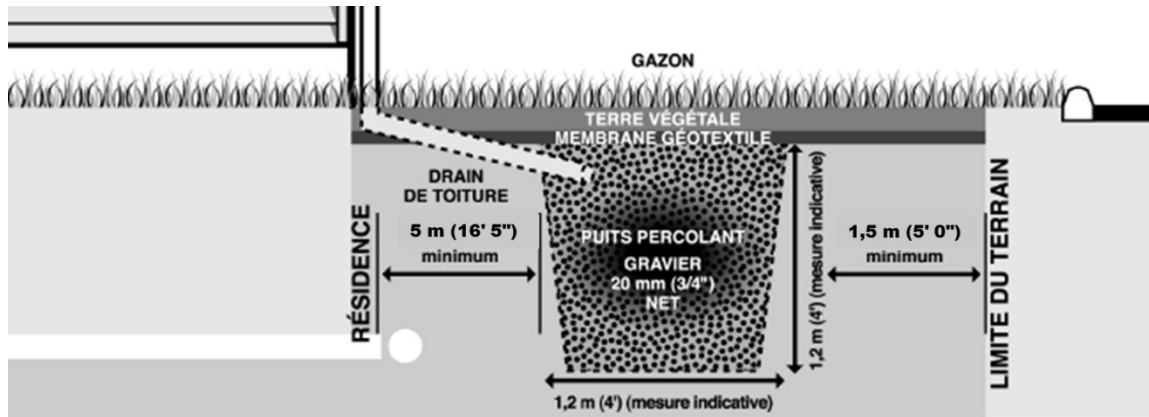


Photos : © Ville de Québec /Textes : Ville de Sherbrooke

Note : Quel que soit le système choisi pour gérer les eaux pluviales sur votre propriété, vous êtes responsable d'en faire l'entretien et d'assurer son bon fonctionnement.

Puits percolant

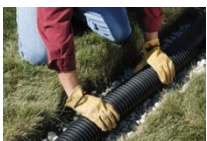
Un puits percolant, aussi appelé puits absorbant, est un trou creusé dans le sol et rempli de gravier qui sert à recueillir les eaux de pluie. Il est facile à aménager et favorisera l'infiltration de l'eau sur votre terrain. L'aménagement d'un puits percolant doit se faire à 1,5 m des limites de la propriété.



Adapté de © Publigriffe

Pour procéder à l'installation d'un puits percolant, suivez ces étapes :

1. Installer, au bout de la gouttière, un tuyau non perforé et creuser une tranchée afin d'enfouir ce tuyau dans le sol.
2. Creuser une fosse au bout du tuyau, à 5 mètres minimum des fondations du bâtiment (conserver le morceau de tourbe retiré).
3. Installer une membrane perméable de type géotextile afin de recouvrir l'ensemble du trou.
4. Remplir le trou de gravier.
5. Recouvrir le gravier de la membrane géotextile et reposer le morceau de tourbe sur le dessus.

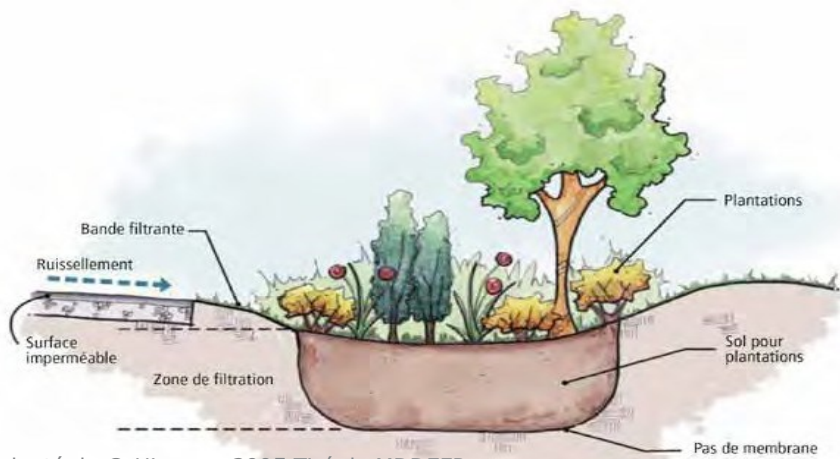


©Homer TLC, Inc.

La taille d'un puits percolant varie en fonction de la quantité d'eau de ruissellement qui y est acheminée. À titre indicatif, une fosse de 1,2 m de largeur et de profondeur devrait être suffisante pour la majorité des terrains.

Jardin de pluie

Un jardin de pluie est un léger bassin creusé dans le sol et aménagé de manière à recevoir les eaux de ruissellement ce qui favorise leur infiltration dans le sol. On y retrouve des diverses variétés de plantes. Ce type d'installation favorise la réduction des eaux de ruissellement tout en permettant une filtration des contaminants par les plantes et une recharge des eaux souterraines.



Adapté de © Hinman, 2005 Tiré de MDDEFP

Lors de l'aménagement d'un jardin de pluie, aussi appelé aire de biorétention, il est important de choisir les bonnes plantes et un type de sol propice à l'absorption de l'eau. La taille d'un jardin de pluie devrait représenter entre 5 % et 10 % de l'aire imperméable d'où provient le ruissellement.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le **Guide de gestion des eaux pluviales** du ministère du

Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) ou **Un jardin pluvial pour mieux gérer les eaux de ruissellement dans votre cour** de la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement (SCHL), disponible en ligne dans notre section **Conclusion et références**.

Conclusion

Le contrôle des eaux pluviales à petite échelle, sur les terrains privés, constitue une excellente méthode de gestion à la source qui permet d'éviter le ruissellement d'un volume d'eau important dans le réseau d'égout municipal. Ces mesures permettent d'assurer l'efficacité des infrastructures et d'éviter les débordements d'eaux usées. Ainsi, le simple fait de conformer ses gouttières en s'assurant que l'eau de pluie sera absorbée sur le terrain peut permettre de protéger les cours d'eau du territoire et d'atténuer les risques d'inondation.

Merci de votre implication à préserver la qualité de nos cours d'eau et l'état de nos infrastructures!

Mise en garde

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues au règlement général de la Ville. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux divers règlements ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.